

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions.

Membres Fondateurs

- AXA
- Belton S.A. (Sodexho-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Farnalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Electricité de France
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

Rejoignez-nous !

FONDATION



PATRIMOINE



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 Boulevard des Fécoulets
6ème étage Zone B
31078 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 62 19 00 71

www.fondation-patrimoine.com

FONDATION
PATRIMOINE



Restauration du moulin à
vent de Boisse
à SAINTE-ALAUZIE
(46)



Préservez aujourd'hui l'avenir

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration DU MOULIN A VENT DE BOISSE (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Moulin à vent de Boisse »)

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 55% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable, ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 15 000 F (cette limite est supprimée lorsque le don est de 50 000 F).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 90 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt sur l'ité :

de l'impôt sur le revenu

de l'impôt sur la fortune

NOM OU SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Coupons pour à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine
11 Boulevard des Saussaies
75008 Paris 8^e
31078 TOULOUSE Cedex 4

Un bon de souscription est un document qui permet de prouver que vous avez fait un don. Il est valable pendant 12 mois à compter de la date de sa délivrance. Vous pouvez le présenter à tout moment à la fondation du Patrimoine pour bénéficier de l'économie d'impôt. Le bon de souscription est valable pendant 12 mois à compter de la date de sa délivrance. Vous pouvez le présenter à tout moment à la fondation du Patrimoine pour bénéficier de l'économie d'impôt. Le bon de souscription est valable pendant 12 mois à compter de la date de sa délivrance. Vous pouvez le présenter à tout moment à la fondation du Patrimoine pour bénéficier de l'économie d'impôt.

RESTAURATION DU MOULIN A VENT DE BOISSE



Photos Fondation du Patrimoine



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration du moulin à vent de Boisse à SAINTE-ALAUZIE en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription

Le moulin à vent de Boisse a été construit en 1813 ainsi qu'en témoigne la date gravée sur le linteau de la porte sud. Ce moulin, alors propriété de Louis Contos, était complémentaire de son moulin à eau de Lamotte à Cézac en ce qu'il avait vocation à pallier l'impossibilité d'assurer la mouture lors des périodes de manque d'eau dans le ruisseau. Il se trouvait primitivement sur la même commune de Cézac au lieu-dit *l'arbre del Canou* où on le trouve cité en 1599. Mais la foudre y tombait si souvent dessus que le meunier avait décidé de le déplacer sur le site actuel de Boisse, peu éloigné du moulin à eau. Sa construction a fait l'objet d'un acte notarié en date du 11 janvier 1813 qui règle les obligations respectives du propriétaire et du maçon et stipule en particulier que « la construction doit être faite et condamnée de la même manière qu'est le moulin à vent qu'on démolit. » C'est bien cette reconstruction à l'identique qui autorise à le mentionner comme moulin du XVIIIème siècle. Après la mort en 1939 du dernier meunier, Jean Contos, il a été laissé à l'abandon jusqu'à ce que Jean-Marie Malmon, de Castelnaud-Montrater, l'achète le 3 octobre 1967 et le restaure sur ses propres deniers. La première ouverture aux visiteurs a eu lieu en août 1969. Après son décès, considérant la lourdeur de la charge de l'entretien et des visites auxquelles la famille était attachée, les héritiers ont décidé de le vendre.

Moulin de référence en Quercy du fait de son ancienneté et de sa conservation dans son état d'origine, il est un témoin de la vie rurale en Quercy blanc jusqu'au début du XXème siècle et un pôle d'attractivité touristique et culturelle.

Aujourd'hui, pour assurer sa conservation à long terme, des travaux de grosses réparations doivent être engagés : réfection de la charpente et de la couverture, remplacement de l'arbre moteur et de la queue. C'est un chantier trop onéreux pour la petite commune de Sainte-Alauzie qui se tourne dès lors vers le mécénat pour y faire face.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt